

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3271

4 décembre 2015

SOMMAIRE

F.P. Immobilier	156999	Reckitt Benckiser S.à.r.l.	156968
GoldenTree ParentCo S.à.r.l.	156970	Regency Business Base S.A.	156968
H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l.	156998	Renewable European Investments 2 S.à.r.l. ..	156967
Ion Topco S.à r.l.	156994	Renewable European Investments S.à rl	156967
IRAF Orchid Holdings	156982	Resolution III Holdings S.à r.l.	156967
Island Properties S.A.	157007	Riandra S.A.	156967
Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l.	157003	Romus S.A.	156964
Jushel Sarl	157002	Rover Sud S.à r.l.	156964
Laurasia Holding S.A., SPF	156963	Saluki S.A.	156964
Nubs S.A.	157007	Sar Europe	156963
Ouestia Holdings S.A.	157008	S.C.I. Megalu S.A.	156964
Park Street & Associés S.A.	156969	Sicav Patrimoine Investissements	156963
Pegefi S.C.A.	156969	Skyworks Luxembourg S.à r.l.	156962
Peiperita S.A.	156969	Société Générale Luxembourgeoise d'Investis- sements S.A.	156962
PELV Germany Holdings S.à r.l.	156966	Société Générale Luxembourgeoise d'Investis- sements S.A.	156962
Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.	156966	Société Industrielle de Services (SIS)	156962
Playa Investment Holdings S.à r.l.	156969	Société Industrielle de Services (SIS)	156963
PLP S.à r.l.	156965	Solaria Invest S.à r.l.	156962
Podium International S.A.	156966	Sylvain Holding S.A.	156964
Precision International S.à r.l.	156968	TC Private Equity S.à r.l.	156965
Qadamala S.A.	156966	Triton Debt Opportunities S.C.A.	156965
Qualitas Services Company S.à r.l.	156966	Tungsten Investment S.à r.l.	156965
Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l.	156968		

Société Industrielle de Services (SIS), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 299.499.000,00.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 160.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167993/10.

(150185513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Société Générale Luxembourgeoise d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 192.287.

Par la présente, je soussigné, Sibelle DE SOUZA, demeurant au 41, rue Rossini, L-2451 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat du poste de commissaire aux comptes dans la société Société Générale Luxembourgeoise d'Investissements S.A., R.C.S. Luxembourg B 192.287.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Sibelle DE SOUZA.

Référence de publication: 2015167992/11.

(150185218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Société Générale Luxembourgeoise d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 192.287.

Par la présente, je soussigné, Carlo SCHMITZ, demeurant au 14, rue Zenon Bernard, L-4515 Differdange, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société Société Générale Luxembourgeoise d'Investissements S.A., R.C.S. Luxembourg B 192.287.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Carlo SCHMITZ.

Référence de publication: 2015167991/11.

(150185218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Solaria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.121.

Résolutions prises par le gérant unique en date du 28 septembre 2015

Le siège social est transféré au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167995/11.

(150184914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Skyworks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.239.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015167988/11.

(150184741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg le 7 octobre 2015 et a adopté la résolution suivante:

1. L'Assemblée a procédé à l'élection en tant qu'administrateur et avec effet immédiat de:

- M. Rémy Obermann (60 Route des Acacias, CH - 1211 Genève)

pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Référence de publication: 2015168017/13.

(150185123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sar Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 193.299.

EXTRAIT

La réunion du conseil d'administration de la société anonyme SAR EUROPE tenue en date du 22 septembre 2015 a décidé de:

- nommer Monsieur Antoine GUIGUET, né le 15 avril 1978 à Romorantin-Lanthenay (France), domicilié professionnellement au 40 Rue de la Vallée - L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2021.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

IMS EXPERT EUROPE SA

Référence de publication: 2015168005/16.

(150185134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Société Industrielle de Services (SIS), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 299.499.000,00.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 160.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167994/10.

(150185514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Laurasia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 15.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LAURASIA HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2015167805/11.

(150184820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Rover Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 57.033.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167974/9.

(150184910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.441.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167973/9.

(150185547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Saluki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14-, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 156.576.

—
Les statuts coordonnés au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015167977/12.

(150185297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

S.C.I. Megalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167976/10.

(150184958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Sylvain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.222.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 septembre 2015 au siège de la société

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l.. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SYLVAIN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015168043/14.

(150185104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

TC Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168052/10.

(150185484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Tungsten Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.218.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 09 October 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 8Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Logicor Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.528

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Logicor Europe Holdings II S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015168050/19.

(150184999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

Les statuts coordonnés au 22 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015168049/11.

(150184721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

PLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.266.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse privée de l'associé Edward ROONEY a changé du 328, Malahide Marina, 17 Malahide, Dublin, Irlande, au 394, Malahide Marina, Malahide, Dublin, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015167946/14.

(150184902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Qadamala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.094.

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de renoncer, au mandat d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société avec effet au 05 octobre 2015.

Strassen, le 05 octobre 2015.

Khalid Bounouadar.

Référence de publication: 2015167950/10.

(150185069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Podium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 103.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PODIUM INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015167947/11.

(150185413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Les comptes annuels au 02 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015167945/10.

(150185392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Qualitas Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.149.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167951/9.

(150185120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

PELV Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 195.069.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Luxembourg Investment Company 44 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.063 a changé en date du 29 septembre 2015 sa dénomination en PELV Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PELV Germany Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015167937/14.

(150184948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Renewable European Investments 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.022.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique prises en date du 9 octobre 2015

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 octobre 2015 que:

- M. Fabio MASTROSIMONE, gérant de la société, démissionne de son poste de gérant de la société avec effet au 8 octobre 2015;

- La nomination de M. Julien FRANÇOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet au 8 octobre 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167956/17.

(150185469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Renewable European Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.171.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 8 octobre 2015

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 octobre 2015 que:

- M. Fabio MASTROSIMONE, gérant de la société, démissionne de son poste de gérant de la société avec effet au 7 octobre 2015;

- La nomination de Melle Elisa Paola ARMANDOLA, née le 25 décembre 1980 à Vizzolo Predabissi- Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet au 7 octobre 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167955/17.

(150185470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 74.820.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Les comptes consolidés de la société au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167957/10.

(150185298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Riandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.705.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015167970/10.

(150185450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Regency Business Base S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.686.

—
EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015167967/13.

(150185302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Reckitt Benckiser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.502.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2014, il convient de modifier l'adresse de l'associé Winchester Square Holdings SARL La nouvelle adresse de cet associé est, avec effet au 10 juillet 2014:

1 rue de la Poudrerie à L-3364 Leudelange.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015167966/13.

(150184587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.178.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Reckitt Benckiser Investments (N°7) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015167965/12.

(150184960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Precision International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.174.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 8 octobre 2015

1. Mme Olena Rebrova a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 8 octobre 2015.

2. Monsieur Marcin Paczkowski, né le 12 mai 1976 à Koziénice (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 8 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Precision International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015167915/16.

(150184735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Peiperita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.536.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 2 Octobre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:
- d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Spasiano de sa fonction d'administrateur et président avec effet immédiat.
- de coopter comme nouvel administrateur et président, avec effet immédiat, Carmine Guasco, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEIPERTTA S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015167910/16.

(150184772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Playa Investment Holdings S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 193.582.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 29 septembre 2015, ont décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants A de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants A de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;
- Paul Lawrence, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Playa Investment Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015167914/17.

(150185202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pegefi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 165.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGEFI S.C.A.
Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2015167935/11.

(150185300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Park Street & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167932/10.

(150185301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

GoldenTree ParentCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.610.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of September,
Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GoldenTree 2004 Trust, a trust existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 300 Park Avenue, 21st Floor, New York, NY 10022, representing:

- GoldenTree Distressed Debt Master Fund LP, a limited partnership existing under the laws of the Caiman Islands, registered with Registrar of Limited Partnerships under number MC-39484, with registered office at C/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands;

- GoldenTree Distressed Debt Fund LP, a limited partnership existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State under number 4775924, with registered office at 615 DuPont Highway, Dover, Kent, 19901, Delaware;

- GoldenTree Entrust Distressed Debt Master Fund LP, a limited partnership existing under the laws of the Caiman Islands, registered with Registrar of Limited Partnerships under number MC-60506, with registered office at C/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands; and

- GoldenTree Entrust Distressed Debt Fund LP, a limited partnership existing under the laws of Delaware, registered with Delaware Secretary of State under number 5146818, with registered office at 615 DuPont Highway, Dover, Kent, 19901, Delaware;

itself duly represented by its trustee, Wilmington Trust Company, registered with Delaware Secretary of State, under number 0008401, with registered office at Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington, Delaware 19890,

here represented by Mrs Alexandra Margouët, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 21st September 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GoldenTree ParentCo 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1995 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

2.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly considers useful for the accomplishment of these purposes. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

4.4 In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) two thousand (2,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) two thousand (2,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) two thousand (2,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) two thousand (2,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) two thousand (2,000) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) two thousand (2,000) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) two thousand (2,000) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) two thousand (2,000) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) two thousand (2,000) class J shares (the "Class J Shares"), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class", with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into ten (10) different redeemable Classes of Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The different Classes of Shares issued by the Company provide for different economic rights.

6.3 The Shares of the Company are in registered form.

6.4 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.5 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Classes of Shares, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.7 The Shares shall be repurchased and cancelled in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.8 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

6.9 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.12 below (the "Total Cancellation Amount").

6.10 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.7), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.11 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.12 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers, approved by general meeting of shareholders, on the basis of the relevant interim accounts of the Company, in accordance with the provisions of these articles of association governing the net profits attributable to the relevant Class of shares, as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.13 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 19 and/or 20 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.14 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

13.2 In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

13.3 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix (es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

13.4 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

13.5 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

14.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

15.2 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

15.3 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

15.4 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes

which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 17. Appointment, removal and term of office of managers.

17.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

17.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

17.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

17.4 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

19.6 Each share gives its holders a different right to dividend for each financial year, as follows:

(i) the Class A Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them;

(ii) the Class B Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them

(iii) the Class C Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them;

(iv) the Class D Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them;

(v) the Class E Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them;

(vi) the Class F Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them;

(vii) the Class G Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them;

(viii) the Class H Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them;

(ix) the Class I Shares gives its holders, pro rata, the right to receive dividend distributions with respect to the given year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them; and

(x) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Art. 20. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

20.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 19 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

20.2 For the avoidance of doubt, the share premium is not allocated to any Class.

20.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

21.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 19 of these articles of association.

G. Final clause - Governing law

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.

Subscription and payment

The thirty thousand five hundred (30,500) new shares issued have been subscribed as follows:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, (ii) two thousand (2,000) Class B Shares, (iii) two thousand (2,000) Class C Shares, (iv) two thousand (2,000) Class D Shares, (v) two thousand (2,000) Class E Shares, (vi) two thousand (2,000) Class F Shares, (vii) two thousand (2,000) Class G Shares, (viii) two thousand (2,000) Class H Shares, (ix) two thousand (2,000) Class I Shares, and (x) two thousand (2,000) Class J Shares have been subscribed by GoldenTree 2004 Trust, aforementioned, for the price of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the contribution by GoldenTree 2004 Trust of all the shares of GoldenTree Holdco Lux 1 S.à r.l. a company existing under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.261.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the Company.

The total contribution in the amount of one hundred four million four hundred fifty four thousand and five hundred fourteen euro and sixty cents (EUR 104,454,514.60) consists of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500) for the share capital and one hundred four million four hundred twenty four thousand and fourteen euro and sixty cents (EUR 104,424,014.60) for the share premium.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 7,000.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 26, boulevard Royal, 6th floor, L-2449 Luxembourg.
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Fred Saleem Haddad, partner, born on 23 November 1948 in New York, United States of America, with professional address at 300, Park Avenue, 21th floor, 10022 New York, United States of America; and
 - Tom Gengler, tax director, born on 14 September 1952 in New York, United States of America, with professional address at 485, Lexington Avenue, 10017 New York, United States of America.
3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Aidan Foley, accountant, born on 8 December 1976 in Waterford, Ireland, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg;
 - Tamas Horvath, accountant, born on 5 November 1977 in Pecs, Hungary, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg; and
 - Sophie Mosnier, independent director, born on 3 May 1979 in Paris, France, with professional address at 45, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GoldenTree 2004 Trust, un trust existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 300 Park Avenue, 21st Floor, New York, NY 10022, représentant:

- GoldenTree Distressed Debt Master Fund LP, un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro MC-39484, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans;

- GoldenTree Distressed Debt Fund LP, un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4775924, ayant son siège social à 615 DuPont Highway, Dover, Kent, Delaware 19901;

- GoldenTree Entrust Distressed Debt Master Fund LP, un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro MC-60506, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans; et

- GoldenTree Entrust Distressed Debt Fund LP, enregistré auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5146818, ayant son siège social à 615 DuPont Highway, Dover, Kent, Delaware 19901;

lui-même représenté par son trustee, Wilmington Trust Company, enregistré auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0008401, ayant son siège social à Rodney Square North, 1100 North Market Street, Wilmington, Delaware 19890,

ici représenté par Mme Alexandra Margouët, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 21 Septembre 2015.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GoldenTree ParentCo 1 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille, constitué d'intérêts et de droits de toute nature et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités existent ou sont amenées à être créées, notamment par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou droits de toute nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des instruments de dette, des brevets et des licences ainsi que l'administration et le contrôle d'un tel portefeuille de participations.

2.2 La Société pourra également accorder:

- toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt ou un droit direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- des prêts ou assister de toute autre manière toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

2.3 La Société peut effectuer toutes les transactions, qu'elle considère directement ou indirectement utiles à l'accomplissement de son objet Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant des titres participatifs ou des instruments de dette, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou par l'octroi de tous droits de toute nature, conformément aux dispositions légales:

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir en tant qu'associé ou actionnaire indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du gérant, ou dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant, ou dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500), représentés par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en dix (10) différentes Parts Sociales remboursables ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les différentes Catégories de Parts Sociales émises par la Société prévoient différents droits économiques.

6.3 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.4 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.5 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil de temps.

6.7 Les Parts Sociales devront être rachetées et annulées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.8 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.9 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.12 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.10 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.7), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.11 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.12 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance, approuvé par une assemblée générale des associés sur la base de comptes intérimaires de la Société, conformément aux dispositions des présents Statuts régissant les bénéfices nets attribuables à la Catégorie de Parts Sociales concernée, arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.13 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 19 et/ou 20 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.14 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés

à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou par la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas à être des associés.

13.2 Dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

13.3 Dans ses rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations en accord avec l'objet social de la Société. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, les associés, qui détermine(nt) la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, selon le cas, par les associés.

13.4 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y en a plus d'un, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A avec tout gérant de catégorie B, et peut également être engagée par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué, dans les limites de cette délégation.

13.5 Dans le cas où il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui doit choisir parmi ses gérants de catégorie A, un président, et pourra choisir parmi ses membres, un vice-président. Il pourra également être choisi un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants dont au moins un gérant de catégorie A, à l'endroit indiqué dans la convocation. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant «pro tempore» comme président, de façon temporaire, par vote de la majorité présente à une telle réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date prévue dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé par consentement à cette convocation par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une convocation distincte ne sera pas exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion d'un tel conseil de gérance ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

15.2 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

15.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

15.4 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. L'ensemble des décisions constituera le procès-verbal valant comme preuve de la résolution.

Art. 16. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le vice-président ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants ou toute personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 17. Nomination, destitution et durée du mandat des gérants.

17.1 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés qui doit déterminer leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2 Les gérants doivent être nommés et peuvent être révoqués de leur mandat à tout moment, avec ou sans cause, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

17.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, ne doit pas causer la dissolution de la Société.

17.4 Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

19.6 Chaque Part Sociale donne à ses titulaires un droit différent de dividende au titre de chaque exercice financier, comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie A donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie B donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie D donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent;

(v) les Parts Sociales de Catégorie E donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie F donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie G donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie I donnent à leurs titulaires le droit, au prorata, de recevoir des distributions de dividendes par rapport à une année déterminée pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent; et

(x) les titulaires de Parts Sociales de Catégorie J doivent être autorisés à recevoir la part restante de toute distribution de dividendes;

Art. 20. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

20.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 19 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

20.2 Afin d'éviter toute incertitude, la prime d'émission n'est allouée à aucune Catégorie.

20.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

21.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 19 des présents statuts.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les trente mille cinq cents (30.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) deux mille (2.000) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par GoldenTree 2004 Trust, susmentionné, pour le prix de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une contribution de GoldenTree 2004 Trust de toutes les parts sociales de GoldenTree Holdco Lux 1 S.à r.l, une société régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.261.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite à la Société.

L'apport global d'un montant de cents quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cents quatorze euros et soixante centimes (EUR 104.454.514,60) consiste en trente mille cinq cents euros (EUR 30.500) pour le capital social et cent quatre millions quatre cent vingt-quatre mille quatorze euros et soixante centimes (EUR 104.424.014,60) pour la prime d'émission.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ 7.000,- euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 26, boulevard Royal, 6^{ème} étage, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Fred Saleem Haddad, associé, né le 23 novembre 1948 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 300, Park Avenue, 21^{ème} étage, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique; et
 - (ii) Tom Gengler, administrateur fiscal, né le 14 septembre 1952 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 485, Lexington Avenue, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique,
3. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
 - (i) Aidan Foley, comptable, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, résidant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - (ii) Tamas Horvath, comptable, né le 5 novembre 1977 à Pecs, Hongrie, résidant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - (iii) Sophie Mosnier, administratrice indépendante, née le 3 mai 1979 à Paris, France, résidant professionnellement au 45, Rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Margouët, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167688/690.

(150185583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

IRAF Orchid Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 200.607.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP15496, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP" a Limited Partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP2093, duly represented by its general partner, "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a limited liability company incorporated in England with registered number OC384542, whose registered office is at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom,

Both duly represented by Mr Jérôme BOVERIE, employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of two proxies given both under private seal on September 28th, 2015, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above capacity, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "IRAF Orchid Holdings".

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into five classes of shares as follows:

- five thousand (5,000) class A shares (the "Class A Shares"),
 - five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares"),
 - five thousand (5,000) class C shares (the "Class C Shares"),
 - five thousand (5,000) class D shares (the "Class D Shares"), and
 - five thousand (5,000) class E shares (the "Class E Shares"),
- all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares will be collectively referred to as the Classes of Shares as the case may be, or individually as a Class of Shares.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s). The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Art. 7. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class E Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles of Incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 7, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 15 (fifteen) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Art. 8. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 9. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 11. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 15. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 16. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 17. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 18. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 19. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 20. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 21. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 22. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 23. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 24. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 25. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 26. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 27. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

- Class A Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.5%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.4%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;
- Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.3%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

- Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.2%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;
 - Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.1%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;
 - all as long as they are in existence, and
 - The remainder shall be distributed to the relevant Class of Shares.
- The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 28. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 29. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, prenamed:		Class A shares 2,450
		Class B shares 2,450
		Class C shares 2,450
		Class D shares 2,450
		Class E shares 2,450
INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, prenamed:		Class A shares 2,550
		Class B shares 2,550
		Class C shares 2,550
		Class D shares 2,550
		Class E shares 2,550
TOTAL SHARES:		Class A shares 5,000
		Class B shares 5,000
		Class C shares 5,000
		Class D shares 5,000
		Class E shares 5,000

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) is at the disposal of the company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Extraordinary general meeting

The founding shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at four (4) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2020:

- Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. SC. Economics, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Timothy THORP, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, and
- Mr Gareth PURCELL, investment professional, professionally residing at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 20 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, sept octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP15496, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et,

- "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP", a 'limited partnership' formé sous "the English Limited Partnerships Act 1907" immatriculé LP2093, dûment représenté par son 'general partner', "INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III GENERAL PARTNER LLP", a 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro OC384542, ayant son siège social au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni,

dûment représentées par Monsieur Jérôme BOVERIE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 28 septembre 2015.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "IRAF Orchid Holdings".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées en cinq catégories de parts sociales comme suit:

- cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»),
 - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»),
 - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»),
 - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»), et
 - cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts sociales de Catégorie E»),
- toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales».

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas. La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Art. 7. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie E) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 7, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

	MD = Montant Disponible
	PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés
	PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables
	RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée
	P = pertes (incluant les pertes reportées)
	RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.
Montant d'Annulation par Parts Sociales	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à quinze (15) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 10. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 11. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 12. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 15. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 17. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé à la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 18. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 19. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 20. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 21. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 24. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés.

En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

- les Parts Sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A émises par la Société;
 - les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;
 - les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;
 - les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;
 - les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;
- chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'auront pas été rachetées, et
- le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 28. Dissolution. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.1) LP, susnommée:	Parts Sociales de Catégorie A	2,450
	Parts Sociales de Catégorie B	2,450
	Parts Sociales de Catégorie C	2,450
	Parts Sociales de Catégorie D	2,450
	Parts Sociales de Catégorie E	2,450
INFRARED ACTIVE REAL ESTATE III (No.2) LP, susnommée:	Parts Sociales de Catégorie A	2,550
	Parts Sociales de Catégorie B	2,550
	Parts Sociales de Catégorie C	2,550
	Parts Sociales de Catégorie D	2,550
	Parts Sociales de Catégorie E	2,550
TOTAL:	Parts Sociales de Catégorie A	5,000
	Parts Sociales de Catégorie B	5,000
	Parts Sociales de Catégorie C	5,000
	Parts Sociales de Catégorie D	5,000
	Parts Sociales de Catégorie E	5,000

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille Euros (EUR 1.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les Associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à quatre (4), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2020:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil Finance B SC. Economiques, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Timothy THORP, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni, et-Monsieur Gareth PURCELL, investment professional, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. BOVERIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23285. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015167754/631.

(150185522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Ion Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.075.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.079.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Apax VIII GP Co. Limited, a non-cellular company with registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, registered with the Guernsey Registry under number 53021,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Ion Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 200079 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jacques Kessler, prenamed, dated 11 September 2015, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B That the articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

C That the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one million sixty thousand United States Dollars (USD 1,060,000), so as to raise it from its current amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by one thousand five hundred (1,500) class A ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class B ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class C ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class D ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class E ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class F ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class G ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class H ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class I ordinary shares and one thousand five hundred (1,500) class J ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up, to an amount of one million seventy-five thousand United States Dollars (USD 1,075,000) represented by one hundred seven thousand five hundred (107,500) class A ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class B ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class C ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class D ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class E ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class F ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class G ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class H ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class I ordinary shares and one hundred seven thousand five hundred (107,500) class J ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

2 To issue, with payment of a total share premium of nine million five hundred forty thousand United States Dollars (USD 9,540,000) (the Share Premium), one hundred six thousand (106,000) class A ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class B ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class C ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class D ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class E ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class F ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class G ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class H ordinary shares, one hundred six thousand (106,000) class I ordinary shares and one hundred six thousand (106,000) class J ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the New Shares).

3 To accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder, with payment of the Share Premium, out of which an amount of one hundred seven thousand five hundred United States Dollars (USD 107,500) shall be allocated to the legal reserve of the Company, by a contribution in cash for a total amount of ten million six hundred thousand United States Dollars (USD 10,600,000), and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder.

4 To amend article 6.1 (Share capital) of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million sixty thousand United States Dollars (USD 1,060,000), so as to raise it from its current amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by one thousand five hundred (1,500) class A ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class B ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class C ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class D ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class E ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class F ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class G ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class H ordinary shares, one thousand five hundred (1,500) class I ordinary shares and one thousand five hundred (1,500) class J ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up, to an amount of one million seventy-five thousand United States Dollars (USD 1,075,000) represented by one hundred seven thousand five hundred (107,500) class A ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class B ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class C ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class D ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class E ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class F ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class G ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class H ordinary shares, one hundred seven thousand five hundred (107,500) class I ordinary shares and one hundred seven thousand five hundred (107,500) class J ordinary shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Shares, with payment of the Share Premium.

Subscription/Payment

There now appears:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Shares, with payment of the Share Premium, out of which an amount of one hundred seven thousand five hundred United States Dollars (USD 107,500) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and to make payment in full for such New Shares and Share Premium by a contribution in cash of an amount of ten million six hundred thousand United States Dollars (USD 10,600,000).

The person appearing declares that the New Shares and the Share Premium have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of ten million six hundred thousand United States Dollars (USD 10,600,000).

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.1 (Share capital) of the Articles which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Share capital.** The Company's share capital is fixed at one million seventy-five thousand United States Dollars (USD 1,075,000), represented by one hundred seven thousand five hundred (107,500) class A ordinary shares (the Class A Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class B ordinary shares (the Class B Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class C ordinary shares (the Class C Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class D ordinary shares (the Class D Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class E ordinary shares (the Class E Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class F ordinary shares (the Class F Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class G ordinary shares (the Class G Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class H ordinary shares (the Class H Shares), one hundred seven thousand five hundred (107,500) class I ordinary shares (the Class I Shares) and one hundred seven thousand five hundred (107,500) class J ordinary shares (the Class J Shares, and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Shares), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Apax VIII GP Co. Limited, une société non cellulaire (non cellular company) ayant son siège social au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53021,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A La partie comparante est la seule associée (l'Associé Unique) de Ion Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille dollars américains (USD 15.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200079 (la Société). La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, précité, daté du 11 septembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

C L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million soixante mille dollars américains (USD 1.060.000), pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe A, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe E, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe F, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe G, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe H, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe I et mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, à un montant de un million soixante-quinze mille dollars américains (USD 1.075.000), représenté par cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe A, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe B, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe C, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe D, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe E, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe F, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe G, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe H, cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe I et cent sept mille cinq cent (107.500) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

2 Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent quarante mille dollars américains (USD 9.540.000) (la Prime d'Émission), de cent six mille (106.000) parts sociales de classe A, cent six mille (106.000) parts sociales de classe B, cent six mille (106.000) parts sociales de classe C, cent six mille (106.000) parts sociales de classe D, cent six mille (106.000) parts sociales de classe E, cent six mille (106.000) parts sociales de classe F, cent six mille (106.000) parts sociales de classe G, cent six mille (106.000) parts sociales de classe H, cent six mille (106.000) parts sociales de classe I et cent six mille (106.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

3 Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique, avec paiement de la Prime d'Émission, dont un montant de cent sept mille cinq cent dollars américains (USD 107.500) sera alloué à la réserve légale de la Société, par un apport en numéraire d'un montant total de dix millions six cent mille dollars américains (USD 10.600.000), et allocation des Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

4 Modification de l'article 6.1 (Capital social) des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5 Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million soixante mille dollars américains (USD 1.060.000), pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000, représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe A, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe E, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe F, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe G, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe H, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe I et mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, à un montant de un million soixante-quinze mille dollars américains (USD 1.075.000), représenté par cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe A, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe B, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe C, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe D, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe E, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe F, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe G, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe H, cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe I et cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, avec paiement de la Prime d'Emission.

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles Parts Sociales, avec paiement de la Prime d'Émission, dont un montant de cent sept mille cinq cent dollars américains (USD 107.500) sera alloué à la réserve légale de la Société, et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales et cette Prime d'Emission par un apport en numéraire d'un montant de dix millions six cent mille dollars américains (USD 10.600.000).

La comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de dix millions six cent mille dollars américains (USD 10.600.000) se trouve à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 6.1 (Capital social) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-quinze mille dollars américains (USD 1.075.000), représenté par cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et cent sept mille cinq cents (107.500) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J, et, avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA REUNION EST CLÔTURÉE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instruant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167739/227.

(150185395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.903.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of September,
Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary, residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BOF II Realty Holdings, LLC, a Limited Liability Company, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, United States of America (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sofia Afonso - Da Chao Conde, notary's clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party being the Sole Shareholder of H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under Section B, number 198903 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette, on 23 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2524 on 17 September 2015. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to Norwegian Krone (NOK) with effect as of July 23, 2015 (date of incorporation of the Company).

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company currently amounting to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) to one hundred and sixteen thousand, five hundred and nineteen Norwegian Krone (NOK 116,519.-) based on the exchange rate of the European Central Bank on July 23, 2015, according to which one euro (EUR 1.-) equals to eight point nine six three Norwegian Krone (NOK 8.963).

Second resolution

As a result of the previous resolution, the Sole Shareholder decides to modify the par value of the Company's shares from their current amount of one euro (EUR 1.-) per share to one Norwegian Krone (NOK 1.-) per share and consequently approves the resulting increase in the number of shares in the Company.

Third resolution

Further to the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 8 of the articles of association of the Company which will thus read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at NOK 116,519.- (one hundred and sixteen thousand five hundred and nineteen Norwegian Krone), represented by 116,519 (one hundred and sixteen thousand five hundred and nineteen) shares of NOK 1.- (one Norwegian Krone) each.”

Whereof the present deed is drawn up at Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by first and last name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième septembre,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BOF II Realty Holdings, LLC, une société constituée et existant selon les lois Américaines, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle, United States of America (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique de H.I.G. Luxembourg Holdings 76 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198903, constituée suivant acte reçu le 23 juillet 2015 par le notaire Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette, et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2524 du 17 septembre 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en couronne norvégienne (NOK) avec effet au 23 juillet 2015 (date de constitution de la Société).

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de treize mille euros (EUR 13,000.-) en un montant de cent seize mille cinq cent dix-neuf couronnes norvégiennes (NOK 116,519.-), sur base du taux de conversion de la Banque Centrale Européenne du 23 juillet 2015, selon lequel un euro (EUR 1,-) équivaut à huit virgule neuf six trois couronnes norvégiennes (NOK 8.9630).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel d'un euro (EUR 1,-) chacune à une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune et, par conséquent, approuve l'augmentation du nombre de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à NOK 116.519,- (cent seize mille cinq cent dix-neuf couronnes norvégiennes) représenté par 116.519 (cent seize mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de NOK 1,- (une couronne norvégienne) chacune.».

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et que sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167711/91.

(150184736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

F.P. Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2524 Howald, 23, rue Auguste Scholer.

R.C.S. Luxembourg B 200.602.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le trente septembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe DECOUVETTE, agent immobilier, né à Lyon (France) le 1^{er} mai 1970, demeurant à L-2524 Howald, 23, rue Auguste Scholer,

2) Madame Fabiana SORCINELLI, employée, née à Luxembourg le 8 avril 1981, demeurant à L-2524 Howald, 23, rue Auguste Scholer,

ici représentée par Monsieur Philippe DECOUVETTE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'achat, la vente, l'échange, la location, la mise en valeur, l'expertise de tous biens immobiliers, ainsi que l'administration et l'exploitation sous toutes formes quelconques d'immeubles de toutes natures.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, industrielles ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de l'objet social ou se rattachant directement ou indirectement à celui-ci.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution réelle d'engagement pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra se livrer tant pour son propre compte que pour le compte de tiers à toutes activités énumérées ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés nationales ou étrangères ayant un but analogue, similaire ou connexe à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «F.P. Immobilier».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Philippe DECOUVETTE prénommé,	50 parts
2. Madame Fabiana SORCINELLI prénommée,	50 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés prénommés, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe DECOUVETTE, prénommé.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-2524 Howald, 23, rue Auguste Scholer.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant et mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. DECOUVETTE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 octobre 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015167662/157.

(150185440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Jushel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 128.779.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

Monsieur Humbert FURGONI, docteur en médecine, demeurant professionnellement à 15, avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains.

Laquelle partie comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «JUSHEL S.à r.l.», ayant son siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B128779, constituée sous la dénomination de F.G. Strike S. à r. l. suivant acte notarié du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1550 du 25 juillet 2007.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la société et de la mettre en liquidation. La société continue d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Humbert Furgoni, prénommé, et de l'investir des pouvoirs suivants:

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Troisième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société à L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.».

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. FURGONI, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 février 2015.

Référence de publication: 2015167764/44.

(150185349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.584.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of the month of September.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184.499,

here represented by Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.584, incorporated by a deed of Me Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, of 13 December 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 April 2014, number 1061, page 50904 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, on 25 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1291 dated 19 May 2015, page 61939.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) in order to bring it from its current amount of three million eighteen thousand and two hundred United States Dollars (USD 3,018,200.-) to an amount of three million eighteen thousand United States Dollars (USD 3,018,000.-) by cancellation of two hundred (200) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the "MRPS") held by the Company in its own share capital; and

2. Subsequent amendment of Article 8, 9, 10, 11, 22 and 24 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to delete the reference to the MRPS.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred United States Dollars (USD 200.-) in order to bring it from its current amount of three million eighteen thousand and two hundred United States Dollars (USD 3,018,200.-) to an amount of three million eighteen thousand United States Dollars (USD 3,018,000.-) by cancellation of two hundred (200) MRPS held by the Company in its own share capital.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 8, 9, 10, 11, 22 and 24 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 3,018,000 (three million eighteen thousand United States Dollars), represented by 3,018,000 (three million eighteen thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all fully paid up.

Share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid.

The Ordinary Shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The Ordinary Shares are freely transferable among the shareholders.

Ordinary Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The Ordinary Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only 1 (one) owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem the Ordinary Shares.

Redemptions of Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than 1 (one) shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their Ordinary Shares.

The redemption may only be decided to the extent that the purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 22. Notwithstanding, the provisions of the preceding article and subject to the provisions of Article 8 of these Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends on Ordinary Shares before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

The declaration of dividends for any financial period is discretionary and subject to the affirmative approval of the sole shareholder, or in the case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, exercised in their sole discretion.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint 1 (one) or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

The liquidation proceeds of the Company will be allocated in the following order:

- first in satisfaction of the Company's liabilities, in the order of priority as set out by applicable law(s);
- second, to the repayment of the subscription price of the outstanding Ordinary Shares, if any;
- third, the balance of the liquidation proceeds, if any, shall be distributed, on a pro rata basis, to the holders of Ordinary Shares."

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le vingt-et-unième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.499,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 184.584, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 avril 2014, numéro 1061, page 50904 (la "Société").

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg, du 25 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1291 en date du 19 mai 2015, page 61939.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaissant avoir été dûment informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cents Dollars Américains (USD 200,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions dix-huit mille deux cents Dollars Américains (USD 3.018.200,-) à un montant de trois million dix-huit mille Dollars Américains (USD 3.018.000,-) par l'annulation de deux cents (200) parts sociales privilégiées rachetables avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les «MRPS») détenues par la Société dans son propre capital social; et

2. Modification subséquente des articles 8, 9, 10, 11, 22 et 24 des statuts de la Société, tels que modifiés et refondus (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux MRPS.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cents Dollars Américains (USD 200,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions dix-huit mille deux cents Dollars Américains (USD 3.018.200,-) à un montant de trois millions dix-huit mille Dollars Américains (USD 3.018.000,-) par l'annulation de deux cents (200) MRPS détenues par la Société dans son propre capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier les articles 8, 9, 10, 11, 22 et 24 des Statuts, qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 3.018.000 (trois millions dix huit mille Dollars Américains), représenté par trois millions dix-huit mille (3.018.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») avec une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar Américain) chacune, toutes entièrement libérées.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être affectée à un compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires et une prime d'émission de ce type devra rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été payée.

Les Parts Sociales Ordinaires devront être émises sous forme nominative uniquement. Le registre des associés devra être tenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un (1) associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).»

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de Parts Sociales Ordinaires entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de l'ensemble des associés de la Société.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires de la Société sera réalisé par le biais d'une résolution de l'associé unique ou s'il y a plus d'un (1) associé, par une résolution unanime de tous les associés existants de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés (selon le cas) à condition qu'un tel rachat ait été proposé au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en proportion du capital ou de la classe de parts sociales représentée par sa/ses part(s) sociale(s).

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires ne peut être décidé que dans la mesure où le prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, ou, pendant le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués à cet effet sur les réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve en vertu des exigences de la Loi et des Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires une fois rachetées, sont annulées par réduction du capital social.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, et sous réserve des dispositions de l'Article 8 des présents Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, ou pour le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

La déclaration de dividendes pour toute année sociale est discrétionnaire et est sujette à l'accord de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à la seule discrétion de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Le boni de liquidation devra être réparti comme suit:

- premièrement afin d'honorer les dettes de la Société, dans l'ordre de priorité déterminé par la/les loi(s) applicable(s);
- deuxièmement, au remboursement du prix de souscription des Parts Sociales Ordinaires existantes, le cas échéant;
- troisièmement, le solde du prix de liquidation, le cas échéant, devra être distribué, en pro rata, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.»

Déclaration

Dont acte fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167759/206.

(150184827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Island Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.627.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167755/10.

(150185224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Nubs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2559 Luxembourg, 6, rue Valentin Simon.

R.C.S. Luxembourg B 184.050.

L'an deux mille quinze,

le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NUBS S.A." (numéro d'identité 2014 22 00 849), avec siège social à L-2559 Luxembourg, 6, rue Valentin Simon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 184.050, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2014, publié au Mémorial C, numéro 763 du 25 mars 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et comme scrutateur de l'assemblée Monsieur Fabien NIZARD, diplômé en management, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs, aux administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Fabien NIZARD, diplômé en management, né à Luxembourg le 8 juillet 1987, demeurant à L-2559 Luxembourg, 6, rue Valentin Simon.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul WEBER, juriste, né à Luxembourg le 13 février 1987, demeurant à L-4956 Hautcharage, 10, rue Roger Frisch comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, aux administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Sanem, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, F. NIZARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23162. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015167878/58.

(150185313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Ouestia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.954.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 octobre 2015:

- Prise de connaissance de la démission de Monsieur John Osborn en tant que administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2015;

- Nomination de Monsieur Adrian D'Enrico, ayant pour adresse 155, Bishopsgate, 8^{ème} étage, EC2M 3JX Londres, Royaume-Uni, né le 3 Septembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, en tant que administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015167884/15.

(150185243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.
